Reglement Intérieur
Ecole de danse La Loge
Saison 2026 - 2027

Article 1 : Informations Générales

L'École de Danse La Loge est une association située au 7 b rue Édouard Branly, 34120 PEZENAS. Les cours sont dispensés dans ces locaux.
Le parking n'est pas accessible aux adhérents (cf. règlement de location). Le stationnement se fait dans la rue E. Branly.

Article 2 : Saison - septembre 2026 / août 2027

Les cours se déroulent du lundi 7 septembre au samedi 26 juin, y compris les jours fériés, hors vacances scolaires de l'Académie de Montpellier.

Pièces obligatoires à fournir avant le samedi 19 septembre :

- Fiche d'inscription remplie sur Google Form
- Paiement de l'adhésion (20 €/élève, non remboursable).
- Paiement des cotisations (selon les cours et formule choisis).
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Accidents de la vie.
- Option Atelier / Concours : Copie de la carte d'identité/ livret de famille du danseur.
- Le danseur s'engage à être en possession d'un Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse.

Tout dossier incomplet entraînera un refus d'accès aux cours à partir du lundi 22 septembre 2025.

Article 2.1 : Adhésion

L'adhésion permet à chacun de devenir membre de l'association et contribue aux frais de gestion courante. Son montant est de 20 € par élève et elle n'est aucunement remboursable.

Article 2.2 : Cours d'essai

1 cours pour une inscription annuelle ou au trimestre *(à prendre entre le 7 et le 19 septembre),*
Pas de cours d'essai pour une inscription à la carte (le cours sera décompté) ou une inscription annuelle tardive.

Article 3 : Paiement des Cotisations

Modalités de paiement disponibles en annexe 1 - Tarifs
Aucune autre modalité de paiement ne sera acceptée, merci de prendre vos dispositions avant votre inscription.

Article 3.1 : Cours réguliers :

Tarifs annuels - Détails en Annexe 1.
Réduction Famille : -10% dès 2 membres inscrits du même foyer *(sur les cotisations annuelles).*

- Toute année commencée est intégralement due. Le dépôt de la totalité des paiements est obligatoire à l'inscription (chèque de caution pour les échelonnements en espèces).
- Aucun remboursement en cas d'abandon . Les paiements échelonnés seront encaissés. (sauf exceptions mentionnées à l'article 4.1)
- Les paiements mensuels tiennent compte des vacances scolaires et sont dus dans leur totalité.
- Tout retard de paiement pourra entraîner le refus d'accès aux cours jusqu'à régularisation.

Article 3.2 : Cours sans engagement :

Cartes de 5, 10 ou 20 cours (15 € le cours ponctuel) - Utilisables sur l'année (hors mars/avril/mai dédiés au spectacle), sur les cours disponibles. - En cas d'arrêt validé par l'article 4.1, un report sur l'année suivante pourra être envisagé.
Forfait 1 trimestre, valide de septembre à décembre, sur le.s cours choisis uniquement.

Article 3.3 : Cours Open :

10 € le cours. Planning disponible à partir du mois d'octobre sur le site et sur place *(inscription conseillée).*

Article 4 : Absences

- L'assiduité est requise. Toute absence doit être justifiée et signalée (sur vos groupes WhatsApp).
- Après 6 absences non excusées, l'exclusion de l'école sera automatique (sans remboursement).
- En cas d'absences fréquentes lors de la création et des répétitions de spectacle, le professeur pourra retirer l'élève d'une partie ou de toute chorégraphie.

Article 4.1 : Arrêts et abandons

- En cas d'interdiction d'accueillir du public, l'enseignement à distance sera privilégié *(sans arrêt automatique des paiements).*
- Arrêts définitifs (déménagement > 30km, raisons professionnelles ou médicales avec justificatifs fourni dans les 15 jours) : remboursement au prorata des semaines restantes.
- Arrêts temporaires médicaux > 30 jours (avec justificatifs fourni dans les 48h) : remboursement partiel possible ou rattrapage.
- **En dehors des cas explicitement mentionnés ci-dessus, aucun autre motif ne justifiera un remboursement de cotisation ou un arrêt des paiements échelonnés.**

Article 5 : Tenue de Danse et Matériel

- Tenue de danse adéquate **obligatoire**
- **Consultez vos professeurs AVANT l'achat de chaussons/ Baskets de danse.**
- **Spécificités par discipline (Éveil/Initiation, Classique/ Barre au sol, Contemporain/Jazz, Street'Jazz, Comédie Musicale, Cabaret) :** Détails des tenues exigées disponibles en Annexe 2.
- Pas de bijoux, pas de chewing-gum, pas d'huile sur le corps.

Article 6 : Comportement dans les Locaux

- Arriver 5 minutes avant le cours et attendre calmement dans l'entrée/vestiaire.
- En cas de retard, l'accès au cours peut être refusé ou limité à un statut de spectateur.
- Calme, respect des lieux, du matériel, des consignes de sécurité et d'hygiène (interdiction de manger dans le studio).
- En cas d'accident grave, les professeurs peuvent appeler les secours.
- Toute dégradation ou vol fera l'objet de réparation financière et de déclaration.
- Téléphones portables éteints dans l'école.
- Interdiction de filmer les cours/répétitions/spectacle sans accord du professeur.
- Les chorégraphies sont la propriété intellectuelle de l'école *(interdiction de diffusion sans accord et mention des professeurs/école).*
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les affaires oubliées pourront être données à des associations, intégrées à la costumerie ou réemployées.
- Les parents doivent s'assurer de la tenue du cours avant de laisser leurs enfants (La Loge est responsable uniquement pendant les cours et dans les locaux).
- **Rejoindre les groupes WhatsApp de l'école et des cours via les QR codes à l'accueil.**
- Les parents n'ont pas accès au studio (sauf accompagnants Éveil/Initiation pour le vestiaire).
- Rencontre avec les professeurs sur rendez-vous hors heures de cours.
- Tout manque de respect envers élèves ou professeurs sera sanctionné (convocation des parents pour les mineurs).

Article 7 : Spectacles et Événements (Informations Générales)

- Participation non obligatoire.
- Les répétitions sont obligatoires dès lors qu'un élève est engagé sur un événement.
- La participation à des événements (école/concours/partenaires) peut engendrer des coûts supplémentaires (billetterie, repas, photos/vidéos).
- Les élèves participent au frais de costumes du spectacle : 10 € / cours (toute détérioration/perte sera facturée). Prévoir des tenues basiques spécifiques (cf. informations des professeurs).
- Sauf exception, la participation des élèves aux représentations est bénévole.

Article 7.1 : Engagement Gala (Annexe 3)

- Samedi 22 mai 2027 à la salle de spectacle La Parenthèse, Servian. Prévoir une séance en après midi et une en soirée.
- Inscription avant le 20 décembre 2025 :
 - Une participation de 10 €/danseur / cours (non remboursable) est demandée pour les costumes. Tout désistement après cette date n'entraînera aucun remboursement de cotisations.
- Répétitions obligatoires, horaires et lieux en attente :
 - Samedi 20 mars 2027
 - Samedi 24 avril 2027
 - Samedi 15 mai 2027
 - Vendredi 21 mai 2027 : 17h / 22h à la salle La Parenthese, SERVIAN
 - *Une répétition supplémentaire pourra avoir lieu selon les disponibilités des salles de Pézenas.*
- Le cours de danse classique avancés ne participe pas au spectacle.

Article 8 : Option Concours, Ateliers, Stages (Voir Annexes)

8.1 Classe Concours

Destinée aux danseurs souhaitant se dépasser. Prérequis : 1 cours technique minimum, Assiduité et justification des absences impératives. Participation à des concours régionaux/nationaux/internationaux selon accord des professeurs et parents.

8.2 Ateliers, stages, etc.

Se référer au « Règlement des stages » (disponible pour chaque stage)

Article 9 : Droits à l'Image

L'adhérent (ou tuteur/parent pour les mineurs) autorise La Loge à utiliser photos et vidéos à des fins de communication et de publicité (gratuitement et sans contrepartie). En cas de refus, informer l'école par écrit ; l'élève ne pourra pas participer aux manifestations avec captation d'images et devra se retirer du cours lors de captations.

Article 10 : Informations et Communication

Les informations sont communiquées par newsletter (mail et WhatsApp) et via les groupes WhatsApp des cours et de l'école. Il est de la responsabilité des adhérents de consulter ces informations et de signaler tout changement de coordonnées à la directrice et au Bureau, par mail. Vos données personnelles restent confidentielles.

Article 11 : Manquements au Règlement

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.

Article 12 : Acceptation du Règlement

L'inscription aux cours, même à la carte, vaut acceptation du présent règlement.

Annexes

- Annexe 1 : Tarifs détaillés et modalités de paiement
- Annexe 2 : La tenue de danse

Annexe 1 : Tarifs détaillés et modalités de paiement

Adhésion obligatoire / danseur	**20,00 €**

Cours réguliers

Engagement annuel : la totalité des paiements est due à l'inscription, aucun remboursement ne pourra être effectué sans un motif valable.

300 € - Eveil / Initiation	330 € - 1 cours / semaine	510 € - 2 cours / semaine	640 € - 3 cours / semaine	770 € - 4 cours / semaine	900 € - 5 cours ou +/ semaine

Cours Open

- *Inscription conseillée en ligne chaque semaine depuis le site de l'école / Page Agenda, lien Hello Asso. L'adhésion doit être réglée avant le 1er cours.*

10 € - Le cours open

Cours «Sans Engagement»

- *L'adhésion et la carte doivent être réglées avant le 1er cours.*

15 € - 1 Cours ponctuel
70 € - Carte de 5 cours
135 € - Carte de 10 cours
250 € - Carte de 20 cours

- *Le trimestre et l'adhésion doivent être réglés après le cours d'essai*

143 € - 1er trimestre 1 cours hebdo
221 € - 1er trimestre 2 cours hebdo
277 € - 1er trimestre 3 cours hebdo
333 € - 1er trimestre 4 cours hebdo
390 € - 1er trimestre 5 cours hebdo

Participation aux costumes

10 € / cours, à régler avant le 20 décembre

Modes et Modalités de Paiements

- La totalité des paiements est remis en début d'année lors des permanences.
- Participation aux Costumes : Chèques / CB au studio à l'inscription / Espèces à l'inscription / CB en ligne via Hello Asso
- Aides au paiement des cotisations : Chèques ANCV Vacances / UP & Sport / Pass Culture
- Seules les modalités de paiement mentionnées ici seront acceptées. Merci de votre compréhension.

- Paiement en 1 fois à l'inscription :
 - Obligatoire pour les cours sans engagement
 - En chèque / espèces / CB en ligne sur Hello Asso / CB au studio
- Paiement en 4 fois :
 - A l'inscription + 5 nov + 5 janvier + 5 avril
 - En chèque
- Paiement en 10 fois :
 - A l'inscription en septembre + le 5 de chaque mois *(avant le 15 juin 2027)*
 - En chèque / CB en ligne sur Hello Asso

Annexe 2 : La tenue de danse

L'élève doit porter une tenue de **danse adéquate, ou se verra refuser l'accès au tapis de danse.**

Généralités :

- les cheveux sont propres et attachés,
- aucun vêtement de ville ne sera accepté en cours,
- **pas de bijoux,**
- pas de chewing-gum
- IL EST **INTERDIT** DE VENIR SUR LE TAPIS DE DANSE AVEC DE L'HUILE SUR LE CORPS OU LES CHEVEUX !
- PRENEZ CONTACT AVEC VOS PROFESSEURS AVANT L'ACHAT DE CHAUSSONS DE DANSE, BASKETS DE DANSE...
 - *Nous sommes là pour vous aiguiller afin que votre achat soit fonctionnel, nous avons également des tarifs préférentiels avec certaines boutiques spécialisées !*

Éveil & Initiation	Tenue de danse près du corps, afin de permettre les corrections Chaussettes ou pieds nus • **PAS DE COLLANTS AVEC PIEDS** *(ça glisse et ne permet pas le travail d'appuis)* • **PAS DE DEMI-POINTES** *(chez les enfants, elles écrasent la voûte plantaire, ce qui déforme les chevilles, les genoux ...)*
Classique & Barre au sol	Tenue de danse près du corps, afin de permettre les corrections Demi-pointes ou chaussettes ou pieds nus
Contemporain & Jazz	Tenue de danse près du corps, afin de permettre les corrections Pieds nus *(chaussettes ou pédilles autorisés selon professeur)*
Street'Jazz	Pantalons baggy acceptés, **Baskets propres**, réservées au studio - obligatoires
Comédie Musicale	Tenue de danse confortable Pieds nus
Talons	Tenue confortable et sexy Chaussures à talons de danse, propres, réservées au studio *(modèle à définir ensemble chaque année)*